



# Don à l'association Tournefou pour l'année 2024



**Vous souhaitez faire un don à l'association Tournefou : nous vous remercions de votre soutien à nos actions artistiques et éducatives.**

Nom, Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Commune .....  
Pays .....  
Tél ..... Courriel .....  
Qualité ou profession .....

## Don pour l'année 2024

Soutien à l'association  50 €  100 €  250 € ou ..... €

Date : .....

Signature :

Règlement en espèces

Règlement par chèque à l'ordre de Tournefou

Par virement sur le compte Tournefou Banque Populaire d'Aix-en-Othe

IBAN : FR76 1470 7002 0930 5215 7849 929 BIC : CCBPFRPPMTZ

Possibilité de faire un don en ligne par la plateforme *HelloAsso*.

JE DÉSIRE UN REÇU FISCAL

Si vous êtes un particulier, **66 % du montant de votre don** à l'association Tournefou est déductible de votre **impôt sur le revenu**, plafonné à 20 % du revenu imposable.

Pour un mécénat d'entreprise, la déduction de l'**impôt sur les Sociétés** est de 60%, plafonnée à 5 % du chiffre d'affaires ou à 20 000 €. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur 5 ans.

Si vous êtes soumis à l'**impôt sur la fortune immobilière**, 75 % du montant de votre don est déductible : dans ce cas et à partir d'un don de **1 000 €**, faites votre chèque au nom de : Fondation de France - Fondation Scène et Cité, et envoyez-le à l'association Tournefou qui le transmettra. Vous recevrez un reçu fiscal de la Fondation de France à l'adresse du chèque.